



Le membre reconnaît que son affiliation à son club ou à son organisme de ski de fond ou multisport (ci-après l' « **organisme** »), à Ski de fond Québec et à Nordiq Canada se fait auprès de l'organisme, dans une seule inscription, et lie le membre à l'organisme, à Ski de fond Québec et à Nordiq Canada. L'organisme est mandataire de Ski de fond Québec pour réaliser l'affiliation du membre à Ski de fond Québec, et Ski de fond Québec est mandataire de Nordiq Canada pour réaliser l'affiliation du membre à Nordiq Canada.

Pour les fins de consentement, l'organisme, Ski de fond Québec et Nordiq Canada sont référés collectivement et nommés ci-après les « **parties impliquées** ».

Par son inscription à l'organisme, le membre :

1. Atteste que tous les renseignements fournis lors de l'inscription sont exacts;
2. Accepte que son organisme procède à son affiliation (pour les membres de moins de 14 ans, la confirmation d'un tuteur est obligatoire) afin d'être éligible à participer aux activités et recevoir les services des parties impliquées;
3. Accepte que les parties impliquées recueillent, traitent, utilisent, partagent, divulguent, conservent et disposent, conformément aux lois applicables, des données personnelles aux fins de :
 - a. L'enregistrement dans le programme de ski de fond et l'opération de celui-ci;
 - b. Conformité avec les règlements et politiques régissant les parties impliquées;
 - c. Identification exacte des participants, notamment pour la création des listes d'inscriptions aux événements, des listes de départ et la compilation des résultats, incluant l'information liée à un comportement illégal, une pénalité, une suspension, une interdiction de participer, etc.;
 - d. Mise à jour des données personnelles;
 - e. Mise en œuvre des mesures de santé et de sécurité centralisées (Québec et Canada);
 - f. Amélioration des programmes et des services des parties impliquées;
 - g. Études, recherches, analyses ou statistiques conformément aux lois applicables;
 - h. Mise en œuvre de communications légitimes auprès des membres.
4. Reconnaît et accepte que seuls les employés des parties impliquées et mandataires auront accès aux renseignements contenus dans son dossier et que seuls les renseignements pertinents et relatifs à l'objet de cet échange seront partagés et gardés confidentiels.
5. Déclare avoir pris connaissance et adhère à la [Politique sur l'intégrité et code de conduite](#) de Ski de fond Québec (pour le participant, parent, entraîneur, etc.), reconnaît en saisir le sens et la portée;
6. S'engage à assumer tous les devoirs, obligations et règles énumérées dans ces codes, règles et politiques comportementales.

Par le fait de s'affilier, le membre devient admissible aux programmes de ski de fond de toutes les parties impliquées. Le cas échéant, le membre accepte de se conformer aux statuts et règlements de la Fédération internationale de ski (FIS), de Nordiq Canada, de Ski de fond Québec, de l'organisme ou de toute autre instance ayant autorité sur l'activité de ski de fond d'été ou d'hiver des parties impliquées.